

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 07 - 049

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 octobre 2022 s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 à partir de 9 heures 45 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché négocié relatif à la maintenance et l'évolution de la solution de gestion du patrimoine (logiciel ISILOG) du SDIS de la Loire.

En 2014, le SDIS42 a acquis auprès de la société ISILOG, un logiciel de gestion du patrimoine.

La solution permet de gérer les divers matériels de l'établissement (informatique, mobiliers, EPI, habillement,...), ses véhicules et ses bâtiments.

Afin de maintenir les niveaux de performance et de sécurité de la solution dans le temps, le SDIS de la Loire avait contracté auprès de la société éditrice ISILOG un service de maintenance qu'il entend aujourd'hui renouveler.

Tenant compte des droits d'exclusivité de la société ISILOG sur son programme, dont elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance (corrective et évolutive), il a été décidé de lancer une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence auprès de la société ISILOG dont le siège social est installé au 8 rue Sacco et Vanzetti – Zac de la Lorie, 44813 SAINT HERBALAIN.

Il est précisé que ces prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 50 000 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2022 afin d'examiner ce dossier à l'aide du rapport d'analyse des offres rédigé par le groupement des nouvelles technologies de l'information.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 18 octobre 2022 attribuant le marché négocié relatif à la maintenance et l'évolution de la solution de gestion du patrimoine du SDIS de la Loire à la société ISILOG, sise 8 rue Sacco et Vanzetti – Zac de la Lorie, 44813 SAINT HERBALAIN.

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales requises.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE